

Lettre pour la caisse d'assurance retraite et santé au travail CARSAT ou la mutualité sociale agricole MSA

(Demande imprimé d'allocation veuvage)

Adresse de la CARSAT ou MSA
XXXXXXX. XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A, le

Objet : Décès de - lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Pièces jointes : copie d'acte de décès

Madame, Monsieur,

Au nom des héritiers, je suis au regret de vous annoncer le décès de Monsieur ou Madame....., (lien de parenté)....., survenu le, à....., (dont vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès).

Je procède aux démarches et formalités qui m'incombent et vous prie de bien vouloir me faire parvenir l'imprimé « demande d'allocation veuvage »

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser reception de la présente lettre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Mes coordonnées (nom et prénom, adresse, téléphone) :
.....

(Lettre de retour pour la demande d'allocation veuvage)

Adresse de la CARSAT ou MSA

XXXXXXX. XXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A, le

Objet : Décès de - lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Pièces jointes : copie d'acte de décès, imprimé « demande d'allocation veuvage », copie du livret de famille, copie de la carte d'immatriculation de la personne défunte

Madame, Monsieur,

Au nom des héritiers, je suis au regret de vous annoncer le décès de Monsieur ou Madame....., (lien de parenté)....., survenu le, à....., (dont vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès).

Je procède aux démarches et formalités qui m'incombent et vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli la demande d'allocation veuvage ainsi que les pièces demandées. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à me signaler s'il manque des documents nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Mes coordonnées (nom et prénom, adresse, téléphone) :

.....

(Information importante : prestation sociale de l'allocation veuvage)

L'allocation veuvage est attribuée pour une période maximum de 3 années.

Conditions d'obtention :

- être âgé de moins de 55 ans.
- ne pas être remarié,
- avoir assumé la charge d'un enfant ou l'avoir élevé durant au moins 9 ans avant son 16^{ème} anniversaire.
- ressources inférieures au plafond fixé par la sécurité sociale durant les 3 mois précédant la demande.

Chiffres, mai 2004.

Par mois (plafond de ressource annuel : 7.791,88 €, cette allocation étant comprise)

- 519,46 € pour les 2 premières années.
- Les 3, 4 et 5 années suivantes, si la personne veuve a 50 ans à la date du décès.
-

Attention :

- Une demande effectuée dans les 12 mois après le décès permet de bénéficier de cette allocation dès le 1^{er} jour du mois du décès.
- Au delà de ce délai de 12 mois : l'allocation est fixée au 1^{er} jour du mois de la demande.
- Dépassé 2 années : il y a perte du droit à cette allocation.